

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 Septembre 2022 faisant apparaître un total bilan de 1 256 677 Dinars et un actif net de 1 215 382 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 30 Septembre 2022, les liquidités et quasi liquidités de la SICAV représentent **20,12 %** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 25 octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN
Au 30 SEPTEMBRE 2022
 (Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	1 003 239	1 009 189	998 996
AC1-A	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	223 016	484 737	439 533
AC1-B	Obligations et Valeurs assimilées	<u>4-3</u>	229 066	290 400	306 376
AC1-C	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	551 157	234 053	253 087
AC2	Placements monétaires et disponibilités		252 836	230 257	248 576
AC2-A	Placements monétaires		0	100 016	201 535
AC2-B	Disponibilités	<u>4-5</u>	252 836	130 241	47 041
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-6</u>	602	719	1 185
AC3-A	Créances d'exploitation		602	719	1 185
TOTAL ACTIF			1 256 677	1 240 165	1 248 758
<u>PASSIF</u>					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-7</u>	27 061	25 842	26 474
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-8</u>	14 234	13 834	16 488
TOTAL PASSIF			41 295	39 676	42 962
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	CAPITAL	<u>4-9</u>	1 173 661	1 177 110	1 177 197
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	<u>4-10</u>	41 721	23 378	28 599
CP2-A	Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	6	6
CP2-B	Sommes distribuables de la période		41 711	23 372	28 593
TOTAL ACTIF NET			1 215 382	1 200 489	1 205 796
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 256 677	1 240 165	1 248 758

ETAT DE RESULTAT
Au 30 SEPTEMBRE 2022
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>		11 890	54 314	12 746	45 592	54 758
PR1-A Dividendes	<u>5-1</u>	0	21 829	3 163	22 695	22 695
PR1-B Revenus des obligations des sociétés	<u>5-2</u>	5 051	14 657	5 530	17 362	22 410
PR1-C Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	6 839	17 827	4 053	5 535	9 653
PR2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>5-4</u>	5 459	11 814	63	2 386	5 570
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 349	66 127	12 809	47 978	60 328
CH1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>5-5</u>	-2 422	-7 180	-2 402	-7 302	-9 715
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 927	58 947	10 408	40 676	50 613
CH2 <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>5-6</u>	-6 052	-17 263	-4 739	-17 303	-22 018
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 875	41 684	5 669	23 373	28 594
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>5-7</u>	0	27	0	-1	-1
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 875	41 711	5 669	23 372	28 593
PR4-A <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	-27	0	1	1
PR4-B Variation des +/- value potentielles sur Titres		-7 499	48 939	-24 795	-81 349	-69 704
PR4-C +/- Values réalisées sur cession des titres		16 642	-51 213	16 753	7 723	-3 160
PR4-D Frais de négociation des titres		-1 145	-3 100	-1 484	-3 535	-4 211
RESULTAT NET DE LA PERIODE		16 874	36 310	-3 858	-53 788	-48 481

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 30 SEPTEMBRE 2022
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	16 873	36 310	-3 858	-53 788	-48 481
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	8 875	41 684	5 669	23 373	28 594
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-7 499	48 939	-24 795	-81 349	-69 704
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	16 642	-51 213	16 753	7 723	-3 160
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 145	-3 100	-1 484	-3 535	-4 211
<u>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0	-28 590	0	-31 190	-31 190
<u>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	1 866	0	2 193	2 193
<u>a- SOUSCRIPTIONS</u>	0	1 866	0	2 193	2 193
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0	1 854	0	2 269	2 269
AN3-B Régularisation des sommes non distribuables	0	-16	0	-74	-74
AN3-C Régularisations des sommes distribuables	0	27	0	-1	-1
<u>b- RACHATS</u>	0	0	0	0	0
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	0	0	0	0	0
AN3-G Régularisation des sommes non distrib.	0	0	0	0	0
AN3-H Régularisations des sommes distrib	0	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	16 874	9 586	-3 858	-82 785	-77 478
<u>AN4 ACTIF NET</u>					
AN4-A Début de Période	1 198 509	1 205 796	1 204 346	1 283 274	1 283 274
AN4-B Fin de période	1 215 382	1 215 382	1 200 489	1 200 489	1 205 796
<u>AN5 NOMBRE D' ACTIONS</u>					
AN5-A Début de Période	17 167	17 140	17 140	17 109	17 109
AN5-B Fin de période	17 167	17 167	17 140	17 140	17 140
VALEUR LIQUIDATIVE	70,798	70,798	70,040	70,040	70,350
<u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u>	1,41%	3,01%	-0,32%	-4,19%	-3,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2022

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/09/2022 un montant net de 1 003 239 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES		Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 30/09/20 22	% de l'actif
Code ISIN	Actions et droits rattachés		162 898		165 924	13,20%
TN0002600955	STB	3 000	8 925	4,078	12 234	0,97%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	500	18 125	38,888	19 444	1,55%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	10 000	18 300	1,900	19 000	1,51%
TN0007510019	LAND'OR	3 000	22 770	6,390	19 170	1,53%
TN0007610017	SAH	3 000	29 220	9,776	29 328	2,33%
TN0001100254	SFBT	3 000	47 020	15,516	46 548	3,70%
TN0003900107	UIB	1 000	18 538	20,200	20 200	1,61%
Emprunts d'Etat			539 734		551 157	43,86%
Emprunt National			365 234		374 404	29,79%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 C	1 000	9 700		10 097	0,80%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 C	455	4 386		4 568	0,36%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 C	545	5 259		5 477	0,44%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		152 633	12,15%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		81 420	6,48%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	1 000	100 000		103 909	8,27%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 519	0,12%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 821		10 055	0,80%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	485	4 613		4 725	0,38%
Bons du Trésor Assimilables			174 500		176 754	14,07%
TN0008000663	BTA 15 JUILLET 2032 7,5%	200	174 500		176 754	14,07%
Obligations de SOCIETES			221 090		229 066	18,23%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	48 000		50 037	3,98%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	1 000	13 290		13 567	1,08%
TN0003100716	BNA SUB 2017-1 B	600	24 000		24 504	1,95%
TN0007310261	HL SUB 2015-1	1 000	20 000		21 073	1,68%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	31 800		32 794	2,61%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		20 805	1,66%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	64 000		66 286	5,27%
Titres OPCVM			57 928		57 092	4,54%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	524	57 928		57 092	4,54%
TOTAL			981 650		1 003 239	79,83%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/09/2022 à un montant de 223 016 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Actions et droits rattachés	162 898	509 863	428 005
Différence d'estimation sur actions et droits	3 026	-58 950	-47 971
Titres OPCVM	57 928	33 656	58 626
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	-836	168	873
Total	223 016	484 737	439 533

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/09/2022, un montant de 229 066 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Obligations	221 090	279 960	291 760
Intérêts courus	8 190	7 565	10 026
Intérêts courus à l'achat	0	2 874	4 632
Différence d'estimation sur Obligation	-214	0	-42
Total	229 066	290 400	306 376

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/09/2022, un montant de 551 157 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
BTA	174 500	0	0
Emprunt National	365 234	230 000	244 803
Intérêts courus à l'achat BTA	2 236	0	0
Intérêts courus à l'achat Emprunt National	172	0	109
Intérêts courus BTA	296	0	0
Intérêts courus Emprunt National	8 933	4 053	8 171
Différence d'estimation sur Emprunt National	64	0	3
Différence d'estimation sur BTA	-278	0	0
Total	551 157	234 053	253 087

4-5 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 30/09/2022 à 252 836 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Avoirs en banque	252 836	180 673	47 041
Sommes à l'encaissement	0	33 360	0
Sommes à régler	0	- 83 792	0
Total	252 836	130 241	47 041

4-6 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2022 à 602 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'obligations et BTA.

4-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 27 061 Dinars au 30/09/2022, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Gestionnaire	2 000	1 991	2 015
Commission réseau	24 643	23 436	23 739
Commission dépositaire	418	416	719
Total	27 061	25 842	26 474

4-8 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 14 234 Dinars au 30/09/2022, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Etat retenue à la source	78	212	88
Autres créiteurs (CMF)	100	98	102
Impôt à payer	55	80	53
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	6 878	7 669	9 368
Autres opérateurs créiteurs	6 623	5 274	6 377
Total	14 234	13 834	16 488

4-9 : Capital

Au 30/09/2022, le capital a atteint un niveau de 1 173 661 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,29% par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2021, et une baisse de 0,30% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2021. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Capital social	1 333 274	1 331 005	1 331 005
Souscriptions	1 854	2 269	2 269
Rachats	0	0	0
Frais de négociation de titres	-3 100	-3 535	-4 211
Variation d'estimation / actions et droits	3 026	-58 950	-47 971
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	-428	0	-39
Variation d'estimation / Titres OPCVM	-836	168	873
Plus-value/ actions et droits	29 935	28 108	28 108
Moins-value/ actions et droits	-69 303	-32 627	-46 425
Plus-value/Titres OPCVM	3 716	3 301	4 009
Moins-value/ Titres OPCVM	-15 888	-59	-59
Plus-value/ Emprunts d'Etat	0	4 001	4 001
Moins-value/ Emprunts d'Etat	-78	0	0
Plus-value/ Obligations des sociétés	405	5 000	7 207
+/- val/report /Titres OPCVM	-873	-277	-277
+/- val/report actions et droits	48 011	-18 381	-18 381
+/- val/report Emprunts d'Etat	39	-3 909	-3 909
Sous-total 1	1 329 754	1 256 112	1 256 199
Sommes non distribuables / exercice clos	-156 077	-78 928	-78 928
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-16	-74	-74
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	0	0	0
Sous-total 2	-156 093	-79 002	-79 002
Capital	1 173 661	1 177 110	1 177 197

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2022

Montant	1 165 663
Nombre de titres	17 167
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-7 499
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16 642
Frais de négociation de titres	-1 145
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 30-09-2022

Montant	1 173 661
Nombre de titres	17 167
Nombre d'actionnaires	45

4-10: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2022, à 10 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Report à nouveau sur arrondi de coupons	10	6	6
	10	6	6

4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2022, à 1 215 382 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même trimestre de l'année 2021 de 1,24%.

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Capital	1 173 661	1 177 110	1 177 197
Sommes distribuables	41 721	23 378	28 599
Total	1 215 382	1 200 489	1 205 796

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2022, un solde nul se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Revenus des actions	0	0	3 163	21 425	21 425
Revenus des Titres OPCVM	0	21 829	0	1 270	1 270
Total	0	21 829	3 163	22 695	22 695

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2022, un montant de 5 051 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	3 957	8 190	-1 679	7 565	10 026
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-10 026	0	-12 262	-12 262
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	1 094	16 493	7 208	22 058	24 645
Total	5 051	14 657	5 530	17 362	22 410

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2022, un montant de 6 839 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	16 626	16 770	0	1 904	1 904
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	0	-8 171	0	-421	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	-9 787	9 229	4 053	4 053	8 171
Total	6 839	17 827	4 053	5 535	9 653

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 459 Dinars au titre du troisième trimestre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Revenus compte à terme (Potentiel)	-1 502	0	16	16	1 535
Revenus compte à terme (Report)	0	-1 535	0	-671	-671
Revenus compte à terme échus	6 917	13 279	0	2 713	4 158
Intérêts sur comptes de dépôts	43	70	47	328	547
Total	5 459	11 814	63	2 386	5 570

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du troisième trimestre 2022, un montant de 2 422 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 813	5 374	1 797	5 465	7 271
Rémunération de réseau (2)	305	903	302	918	1 222
Rémunération du dépositaire (3)	305	903	302	918	1 222
Total	2 422	7 180	2 428	7 302	9 715

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Rémunérations CAC*	1 623	4 388	979	4 535	5 514
Publicité & publications*	1 515	4 502	1 525	4 200	5 724
Jeton de présence*	2 510	7 010	1 851	7 176	8 875
Redevance CMF*	305	903	302	918	1 222
Impôts et taxes*	96	447	79	465	506
Autres charges	5	13	4	10	178
Total	6 052	17 263	4 739	17 303	22 018

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	27	0	-1	-1
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	0	0	0
Total	0	27	0	-1	-1